



Escourc

# Servitudes d'urbanisme

Porter à connaissance de l'État  
à l'échelle de la  
Communauté de communes  
Côte Landes Nature

Document établi le 13/4/2021



ATTENTION  
La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes ; celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)  
Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

**Légende**

- EPCI
- Communes
- Servitudes d'urbanisme
  - Zones de présomption de prescriptions archéologiques
  - Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres - Axes
  - Catégorie 2
  - Catégorie 3
  - Catégorie 4
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres - Secteurs
- Autres informations
  - Forêts soumises au régime forestier
  - Forages d'hydrocarbures

